

Associations & fondations



Des relais indispensables

Le maillage associatif français, bien que disparate, garantit l'expression et la vitalité démocratique de la société

La 14^e édition du Forum national des associations et fondations, qui se tient le 16 octobre, sera axée sur la problématique de la santé et de l'alimentation et reviendra également sur l'innovation sociale et la transition numérique, sujets désormais récurrents. Avec 5 000 visiteurs attendus, 350 experts, 90 partenaires et exposants ainsi que 80 conférences et ateliers, l'événement ne déroge pas au rituel du rendez-vous du Palais des congrès de Paris. « A l'exception de la première manifestation, en 2005, qui avait pour cadre le Sénat, le Palais des congrès est devenu notre point de ralliement naturel avec les dirigeants et responsables associatifs, rappelle Sophie Rouxel, commissaire générale du forum. La grande force du forum est d'avoir des partenaires actifs et fidèles qui permettent de réunir sur un même lieu et en un jour des experts afin que les dirigeants d'association trouvent des solutions pour la gouvernance et le pilotage de leur organisation. »

Alors que, en 2019, on compte plus de 1,5 million d'associations, 22 millions de bénévoles et 1,8 million de salariés, le principe de l'association traduit au plus près les préoccupations et

les attentes des citoyens dans leur vie de tous les jours. Elles sont le reflet de la société – et parfois même anticipatrices –, « font remonter les problèmes et trouvent des solutions », affirme Christophe Itier, haut-commissaire à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale. Et de rappeler le rôle capital et pionnier de certaines d'entre elles dans des domaines aussi divers que la grande solidarité avec Emmaüs ou les Restos du cœur, la prévention avec Act Up, l'humanitaire avec la Croix-Rouge ou encore le handicap avec les Papillons blancs ou l'Association France Handicap.

« Chevaux de Troie »

Selon Christophe Itier, elles sont « à la fois de véritables chevaux de Troie qui font bouger les lignes des politiques publiques, et les actrices de la politique du dernier kilomètre, au plus près des besoins des citoyens ». Ainsi, l'essor des associations sur l'écologie émerge au début des années 1970 et recouvre une grande variété de structures tant sur le fond que sur la forme de leurs actions.

Ce rôle de vigie de la société civile tenu par l'association est développé dans le livre *Réinventer l'association* (Desclée de Brouwer,

240 p., 16 €), de Jean-Louis Laville, titulaire de la chaire d'économie solidaire, chercheur au LISE (CNRS-CNAM). Ce dernier replace l'association comme élément de renouveau de la démocratie pour combattre « les dégradations écologiques qui atteignent un niveau inédit et les problèmes sociaux qui restent le scandale des sociétés actuelles ».

Philippe Jahshan, président du Mouvement associatif, qui regroupe près de 600 000 associations, considère qu'aujourd'hui « il y a un chantier à engager pour redéfinir une doctrine partagée du financement des associations et de l'intérêt général, qui reconnaît, protège et préserve leur caractère non lucratif, et se fonde à la fois sur un équilibre entre un Etat qui assume son rôle d'investisseur dans le développement associatif, et qui engage avec les acteurs une politique ambitieuse d'accompagnement du secteur à la diversification ».

Sachant que le monde associatif pèse 113 milliards d'euros de budget et qu'« il remplit des parties essentielles des missions publiques, considérer que ce n'est plus à l'Etat de financer l'action associative, ce n'est pas neutre ». « L'Etat se doit de préciser sa position, cela concerne au-delà des associations la société tout entière », souligne-t-il.

Le Mouvement associatif avait remis en juin 2018 un rapport au premier ministre Edouard Philippe, présentant 59 mesures sur la coresponsabilité pour accompagner les associations dans cette transition.

Certes, en septembre 2019, les annonces de Gabriel Attal, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, ont été une réponse du gouvernement face à la crise des « gilets jaunes » pour booster le secteur associatif, avec le déblocage de 28 millions d'euros d'ici à 2022 dans le but de créer 4 000 postes qui seront financés à hauteur de 7 000 euros chacun par an sur trois ans. « Mais cette mesure reste insuffisante pour répondre aux besoins immenses du secteur et aux questions structurelles qui se posent aujourd'hui », observe Philippe Jahshan.

« Au vu de la dimension multisectorielle de la question associative et de l'étendue de son rôle dans la société française, le pilotage de la politique associative et plus globalement le développement de l'économie sociale et solidaire devraient recouvrir une dimension plus interministérielle dans l'appareil gouvernemental », conclut le président du Mouvement associatif. ■

DOMINIQUE BUFFIER

Des territoires à conquérir

TRIBUNE | La baisse des financements publics accentue « l'archipélisation » associatif. Mais cette grande diversité entre les zones urbaines et rurales en pleine mutation pourrait accompagner les changements à venir

Le dynamisme associatif en France



Par HUGUES SIBILLE et VIVIANE TCHERNOG

Les référentiels et indicateurs pour analyser et comprendre le secteur associatif vont devoir s'adapter au monde actuel. Peut-on considérer les associations comme un continent national homogène ou doit-on le parcourir comme un archipel de territoires inégaux, dans une société française qui se fragmente? Quant à l'évaluation de l'impact des associations, peut-elle s'enfermer dans des indicateurs comptables et monétarisés à l'heure d'une transition sociétale qui cherche à inventer de nouveaux écosystèmes territoriaux durables et équitables?

L'unité du continent associatif, c'est la loi de 1901. Il aura fallu un siècle pour que les progrès

L'Etat représentait 15 % des ressources associatives en 1999, il n'en représente plus que 10 % aujourd'hui

statistiques permettent d'en rendre compte. Le poids national consolidé des personnes morales associatives, non lucratives et non publiques, se situe aujourd'hui autour de 113 milliards d'euros de budget; elles emploient 1,8 million de salariés (1 568 000 équivalents-temps-plein, ETP) représentant 7,6 % du volume total de l'emploi public et privé; 22 millions de bénévoles y sont engagés, réalisant un volume de travail (1 425 000 ETP) équivalent à 91 % du volume de l'emploi salarié.

L'observation dans le temps de ces indicateurs met en évidence une expansion importante du travail bénévole et une relative stagnation de l'emploi salarié et des budgets depuis quelques années. Certes, on ne peut se passer de ces indicateurs de comptabilité nationale qui fleurissent bon les « trente glorieuses », ne serait-ce que pour convaincre les gouvernements du poids d'un tiers-secteur non lucratif qu'ils ignorent

ou sous-estiment. Mais la comptabilité par agrégats ne rend pas compte de la diversité des modèles économiques ou des ressources humaines des associations.

Les usagers qui, en 1999, apportaient 31 % des ressources des associations doivent en apporter 42 % aujourd'hui! Le service associatif s'achète désormais. Comment font les territoires pauvres? Ce qui frappe lorsque l'on regarde du point de vue associatif l'archipélisation de notre société, ce sont les conséquences du désengagement de l'Etat: il représentait 15 % des ressources du secteur en 1999, il n'en représente plus que 10 % aujourd'hui.

Le recul du rôle de péréquation des financements de l'Etat provoque un fort accroissement des inégalités territoriales. Face à ce désengagement, les collectivités locales ont pris le relais. Leur apport de ressources longtemps croissant est désormais stable à hauteur de 27 % des 113 milliards d'euros du budget associatif. Cet effort financier des collectivités est loin d'être négligeable: les financements en direction des associations représentent 14 % du budget de fonctionnement des communes, 23 % du budget des régions et 24 % de celui des départements qui sont devenus les plus gros financeurs associatifs.

Fragmentation

Sur le terrain, les associations subissent la fragmentation des politiques publiques et le syndrome du « à toi la patate chaude ». En 2014, la Charte d'engagements réciproques entre l'Etat et les associations a été élargie aux collectivités locales. Jusqu'au bout, celles-ci ont hésité à signer, tant elles craignaient la défausse de l'Etat. Depuis 2014, seulement 50 chartes locales ont été conclues entre collectivités et associations, ce qui est bien peu! La Loi NOTRe 3 (loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) n'a rien arrangé, en supprimant la clause de compétence générale, ce qui réduit les possibilités d'intervention des régions et des départements.

Les associations ne font pas partie des discussions des contrats de plan Etat-région. Dès lors, on comprend mieux pourquoi le Mouvement associatif revendique un programme de coconstruction des politiques associatives entre Etat, régions, départements et communes.

L'approche des inégalités territoriales consiste à regarder l'emploi associatif salarié. Il constitue

un indicateur synthétique des financements mis à la disposition des associations dans les territoires. Les statistiques d'emploi par département ou région montrent que l'emploi associatif est faible dans les zones rurales, au-delà même de la densité de population, qu'il croît avec la taille de la commune et qu'il est particulièrement important et concentré dans les grandes villes ou les agglomérations importantes.

Ces emplois sont générés à 86 % par les associations d'action sociale et de santé, d'éducation et de formation. Les activités de ces associations employeuses bénéficient principalement aux habitants des zones urbaines. Les communes isolées ou situées dans des territoires éloignés de pôles urbains n'ont souvent pas accès aux équipements associatifs de ces villes. L'emploi salarié en milieu rural concerne, lui, pour l'essentiel les aides à domicile pour les personnes âgées et les services d'accueil aux jeunes enfants.

L'indicateur d'emploi apparaît donc insuffisant pour apprécier les différences entre territoires: il ne résume pas l'entièreté de la vie associative, et il ignore la vie associative de secteurs reposant sur le bénévolat d'animation intense dans les territoires ruraux, dans les petites communes ou les petites villes. Le taux d'adhésion y est plus élevé comparativement à la moyenne française (48 %), du fait de la participation plus forte qu'ailleurs des habitants aux associations des secteurs culturel, de loisirs et surtout sportif, avec un bénévolat important pour compenser l'absence de structures publiques ou privées. Ces inégalités territoriales, de financements publics et d'emplois sont préoccupantes pour les associations mais ne disent pas tout des mutations associatives à venir.

Le monde change vite, les territoires également. Au siècle dernier, les territoires ont d'abord été militaires (défense ou sûreté du territoire). Ils furent un périmètre d'administration publique de l'Etat puis des collectivités locales après les décentralisations. Ils sont ensuite devenus des espaces économiques de croissance compétitive, soumis entre eux à une concurrence sévère, passant du couple Etat-grandes entreprises à celui de collectivités-PME.

Nous entrons dans une ère nouvelle. Celle de nouvelles dynamiques de coopération entre collectivités publiques, entreprises, associations et citoyens. Celle de transitions écologiques et solidaires locales n'épuisant pas les res-

sources du territoire. Celle de recherche de résilience par la coconstruction. Car menaces et risques sont de plus en plus nombreux.

Où résiste-t-on le mieux à la canicule? Là où la coopération fonctionne entre collectivités publiques, associations familiales ou de personnes âgées, médecins, citoyens...

Nouvelle approche

Ces nouveaux « territoires en copropriété » incitent les associations à rechercher, au-delà de la collectivité publique, de nouvelles relations avec les entreprises et les citoyens, à valoriser leur capacité d'innovation sociétale et, in fine, à mieux rendre compte de leur impact territorial. Sa difficulté à s'auto-évaluer et à rendre compte nuit au monde associatif. Il a donc l'obligation de progresser sur ce sujet, en évitant pourtant de se laisser enfermer dans des approches purement comptables, monétaires, quantitatives, de la mesure d'impact. Certains responsables associatifs redoutent à terme une « dictature de l'impact ».

Des travaux de recherche (Labo ESS, Avise, Fonda) appellent à un « new deal » de la mesure d'impact sociétal, à travailler sur une nouvelle approche de la création de valeur, en insistant sur les écosystèmes territoriaux. La contribution d'une association doit être d'abord considérée au regard de ce qu'elle apporte à ses parties prenantes sur un territoire donné.

Il devient de plus en plus réducteur de considérer le monde associatif comme un grand tout national. Il y a donc un fort enjeu à observer plus finement la typologie des diversités territoriales associatives, en termes d'implantation, de financement ou d'impact, et à rendre compte des inégalités qui se creusent. Il faudrait construire et faire vivre de nouveaux outils d'observation. De même les approches de l'impact, parfois réductrices, devront-elles être dépassées pour mieux rendre compte de la création associative de valeur sur les territoires. Ce sont de beaux chantiers en perspective! ■

Hugues Sibille, président de la Fondation Crédit coopératif et du think tank Labo de l'ESS
Viviane Tcherno, chercheuse associée au Centre d'économie de la Sorbonne (CNRS-Université Paris-I-Panthéon-Sorbonne)

« Nous sommes des artisans du changement environnemental »

ENTRETIEN | A la tête de centres d'information sur l'écologie, Brigitte Giraud revient sur la force de l'ancrage local de sa structure

Les centres permanents d'initiatives pour l'environnement ont été lancés en 1972 pour informer la population sur ces questions. Les 78 CPIE coopèrent et agissent au quotidien avec les habitants et l'ensemble des acteurs sur le territoire, explique Brigitte Giraud, directrice de l'Union nationale des CPIE.

Comment est né le réseau des CPIE?

Il faut remonter au début des années 1970 dans l'élan et la prise de conscience des questions environnementales avec la création, en 1972, du premier ministère de la qualité de la vie devenu ensuite celui de l'environnement.

A cette époque, dans le sillage d'associations militantes porteuses de la question de l'écologie sur la place publique, des hauts fonctionnaires, Jean-Baptiste

de Vilmorin en particulier, créent le concept de CPIE, centre permanent d'initiation à l'environnement, puisque telle était la dénomination à la création.

Quelle est l'originalité de la démarche du CPIE?

A la différence de nombreuses associations écologiques militantes, qui portent un plaidoyer pour l'environnement, le CPIE s'est positionné avec l'idée que, si l'on veut inverser concrètement l'état d'esprit sur l'environnement dans les territoires, il faut d'abord informer la population des défis environnementaux. Pour atteindre cet objectif, le CPIE a longtemps mis l'accent sur l'éducation, seulement et particulièrement, des jeunes générations.

Aujourd'hui, notre originalité est d'être des artisans du changement environne-

mental. Nous sommes l'acteur, parfois peu visible, qui accompagne les personnes et les projets pour qu'ils tiennent compte de l'environnement sur les territoires. Une sorte de chef d'orchestre territorial, en toute modestie.

Chaque CPIE développe un réseau relationnel en territoire qui permet de co-construire des réponses aux enjeux environnementaux. Par exemple, le CPIE Flandre Maritime a construit un point d'information biodiversité avec l'agglomération de Dunkerque (Nord). Aujourd'hui, on compte 78 CPIE sur le territoire avec en moyenne 10 salariés par CPIE et des bénévoles. La professionnalisation du réseau est pour une grande partie issue d'emplois aidés, mais nous en avons consolidé plus de la moitié. Cependant, aujourd'hui, on stagne du fait de l'évolution des finances publiques.

Comment, dans le réseau des CPIE, faites-vous face à ces évolutions?

Depuis 2016, après avoir travaillé ensemble pour un projet sur la biodiversité, nous avons noué avec la Fondation Nicolas Hulot une alliance stratégique. Après une période de projets concrets en commun, notre ambition s'inscrit maintenant dans la durée en associant nos forces respectives pour répondre aux défis environnementaux et sociaux.

Cette expérience originale, qui promeut la coopération entre acteurs pour imaginer des solutions face aux défis, par exemple en matière d'alimentation ou de biodiversité, a de l'écho et reçoit des soutiens de l'Agence française pour la biodiversité ou encore de fondations comme la Fondation Carasso ou la Fondation de France. Dans ce moment de recul du financement de la puissance publique,

cela nous permet de poursuivre nos engagements et même de les renouveler.

Quels sont les thèmes d'actualité des CPIE?

Nous voudrions approfondir les deux champs que sont la biodiversité et l'alimentation. Avec cette interrogation « comment accompagne-t-on les changements pour plus de prise en compte de l'écologie et plus de justice sociale? »

De multiples initiatives locales voient le jour mais de véritables transformations n'ont pas encore émergé, et nous pouvons apporter notre pierre à l'édifice. Le sujet santé et l'environnement est en train de monter. Il touche aux deux précédents mais comprend d'autres dimensions comme la qualité de l'air. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR DOMINIQUE BUFFIER

MAIF, engagée auprès des associations

Ce 16 octobre, le Forum national des associations & fondations 2019 réunit experts, partenaires et figures du milieu associatif. Bon nombre des problématiques actuelles en la matière vont y être discutées, sous le regard de MAIF, assureur engagé en faveur de l'économie sociale et solidaire. Outre une conférence et un atelier lors du FNAF, la mutuelle d'assurance informe et accompagne toute l'année les porteurs de projets associatifs, afin de faciliter la gestion des organisations et favoriser leur développement.

MAIF et les associations : une relation ancrée dans le temps.

Selon les chiffres du CNRS et du Centre d'économie de la Sorbonne, la France compte 1,5 million d'associations actives. Celles-ci tirent leur dynamisme des quelques 22 millions de Français qui s'engagent chaque année comme bénévoles, dont plus de la moitié au sein d'associations. Économiquement, le secteur représente plus de 3% du PIB français, et un peu moins de 2 millions de personnes sont salariées d'une organisation loi 1901 : elles sont environ 160 000 à disposer d'au moins un équivalent temps-plein. C'est dire l'importance d'un secteur qui mêle à la fois bonnes volontés et compétences professionnelles actives, dans différents domaines de la vie publique (sport, culture, loisirs, action sociale humanitaire et caritative, défense de cause et d'intérêt...). Comme chaque année, le Forum national des associations & fondations va être l'occasion, le 16 octobre, de constater la vitalité de ce pan entier de la société civile, d'interroger ses principaux enjeux, et d'accompagner chaque jour ceux qui consacrent une partie de leur temps à ce domaine. MAIF organise ainsi, dans le cadre de cette manifestation, une conférence sur la responsabilité financière des dirigeants mandataires sociaux. L'assureur mutualiste exposera également les outils pour gérer une association à l'heure du numérique : elle propose en effet une suite logicielle dédiée, Mon Asso Facile, disponible pour l'ensemble des associations françaises, y compris non-sociétaires MAIF.

Ce type d'initiative s'inscrit dans la relation privilégiée qui lie MAIF et le secteur associatif : selon une enquête de satisfaction, 96% des associations sociétaires seraient prêtes à recommander les services d'assurance MAIF.

Un tiers des organisations employeuses non lucratives de France y sont assurées, et ses services profitent à de nombreuses structures, petites, moyennes ou grandes. La convergence entre MAIF et monde associatif découle naturellement de valeurs communes. L'ADN de cette mutuelle, fondée il y a huit décennies, demeure l'affirmation de la place centrale de l'humain et la nécessité de s'engager pour la société. Un socle qui répond finalement au but fondamental d'une association : créer des solidarités et une relation privilégiée entre les personnes partageant de mêmes objectifs.

Dans les faits, MAIF met à disposition des associations un certain nombre d'outils et d'informations, et organise des actions concrètes pour soutenir la pérennité du secteur associatif en travaillant étroitement avec ses principaux acteurs, en étant à l'écoute des besoins des hommes et des femmes qui contribuent au fonctionnement des différentes organisations formant ce domaine important de l'économie sociale et solidaire.

MAIF et les associations : une relation au quotidien

Répondre à la définition « d'assureur militant », c'est aussi rassurer et accompagner celles et ceux qui s'engagent dans le milieu associatif. MAIF a donc développé une couverture globale et ultra-sécurisante, afin d'éviter aux structures qu'elle assure les mauvaises surprises. Pour ce faire, elle a mis en place un contrat forfaitaire simple, recouvrant tout ce dont les associations ont besoin pour se protéger en tant que personne morale et protéger



@shyneshr_Gettyimages

dirigeants, salariés éventuels, bénévoles permanents et occasionnels ainsi que l'ensemble des adhérents. Au cœur de la relation entre MAIF et ses sociétaires, la confiance et la compréhension demeurent les points essentiels à retenir de l'offre dédiée : très peu d'éléments déclaratifs sont à fournir, et la gestion des sinistres s'effectue de manière efficace et bienveillante.

L'engagement de MAIF auprès des associations ne s'arrête pas à la simple relation client : c'est un accompagnement au quotidien que propose l'assureur. À l'exemple de l'atelier et de la conférence réalisés au FNAF cette année, MAIF informe les responsables associatifs sur tout ce qui peut concerner la gestion d'une structure : des conseils et des données précises en matière de responsabilités, de sources de financement, de droit sont dispensés par MAIF et ses experts partenaires (cf. nos trois questions à maître Cécile Chassefeire).

Pour assumer cette information et s'engager auprès du plus grand nombre possible de personnes concernées, MAIF a noué des partenariats avec des têtes de réseaux associatives comme, par exemple, le Réseau national des maisons des associations (RNMA), l'Union nationale des associations de tourisme (UNAT), et soutient via Solidatech une étude sur la place du numérique au sein du secteur associatif, entre autres actions auprès de ces entités fédératrices.

Pour les associations, des outils et des communautés

En s'engageant auprès des associations, MAIF est devenue également une tête de réseau, au sens où elle facilite la communication entre les parties prenantes de ce vaste champ de la vie sociale. L'assurance mutualiste a ainsi lancé « Côté Associations », une communauté Facebook qui fédère quasiment 70 000 membres d'associations.

En ligne se poursuit également la mission d'information de MAIF : des guides pratiques, vérifiés par des experts, sur des sujets aussi variés que la gestion quotidienne, la prévention des risques, l'encadrement des mineurs, l'organisation d'un festival, sont mis à la disposition de tous ceux qui veulent y voir plus clair. Plus de 100 guides sont ainsi disponibles, regroupés par thématiques.

Enfin, le dernier-né des services MAIF facilitant la vie des humains au cœur des associations se nomme « Mon Asso Facile ». Cet outil de gestion, initialement intitulé Mon Club Facile, se généralise à l'ensemble des structures à but non lucratif, en rassemblant tous les modules numériques dont les associations ont besoin. Qu'ils aient à créer un site internet, gérer la comptabilité, communiquer avec les adhérents, proposer à ces derniers le paiement en ligne d'une cotisation, les dirigeants, trésoriers et autres responsables d'une organisation loi 1901 peuvent désormais s'appuyer sur un site fiable, fonctionnel et performant, pour toujours plus d'efficacité.

Ainsi va la relation entre MAIF et le monde associatif : toujours faite d'écoute vis-à-vis des besoins d'un secteur qui doit parfois lutter contre les a priori et les craintes pour retrouver de la vitalité, cette connexion se mesure aussi bien par les offres que l'assureur militant propose à ses sociétaires que par les séries d'actes concrets par lesquels elle va au-delà de son cœur de métier. Et la mutuelle d'apparaître comme un facilitateur des communautés basées sur l'humain, la solidarité et la libre association !

Pour aller plus loin : trois questions à maître Cécile Chassefeire (cabinet Camino Avocat)

En complément de son activité professionnelle au sein de son cabinet, spécialisé dans le conseil juridique aux associations, maître Cécile Chassefeire participe à de nombreuses initiatives afin d'accompagner au mieux les membres d'associations.

En quoi les valeurs du monde associatif vous intéressent dans votre environnement professionnel ?

En tant qu'avocats, nous avons un cadre déontologique. En son sein, se trouve la valeur d'humanité, dont nous devons faire preuve dans notre profession. Nous nous devons également de traiter les personnes avec dignité et honnêteté : nous partageons cela avec bon nombre d'acteurs associatifs. On s'attache vraiment à donner le meilleur de notre compétence pour que les projets associatifs se déroulent au mieux.

Comment articulez-vous votre entente avec MAIF pour fournir des informations et des conseils aux personnes du monde associatif ?

Nous avons par exemple soutenu la publication des fiches pratiques accessibles sur le site internet de MAIF, en vérifiant qu'elles soient « carrées » au niveau du droit. Nous nous associons également lors de conférences où l'on se retrouve régulièrement, ou auprès des têtes de réseaux pour intervenir dans le cadre d'animations. Nous partageons avec MAIF l'envie d'avoir une proximité de terrain avec les acteurs, en fournissant des solutions pratiques, pas des grandes théories juridiques. De plus, pour ce qui est de la prévention, un assureur bien implanté nous fournit des cas pratiques, qui nous permettent d'expliquer aux dirigeants associatifs ce qu'il ne faut pas faire et comment tracer une feuille de route.

Quels besoins avez-vous identifiés de la part des dirigeants et/ou bénévoles dans le milieu associatif pour lesquels votre expertise est essentielle ?

Nous sommes des acteurs de prévention, de conseil, nous cherchons à prévenir les difficultés des associations. On sent chez eux, notamment dans les petites structures où les moyens manquent pour avoir des personnes spécialisées dans le droit, un vrai besoin d'être rassuré, de mieux connaître le cadre applicable. En tant que professionnels, nous sommes là pour aider et travailler de concert à cela.



© Tom Werner_Gettyimages

Bizi, basque mais pas seulement

L'association, présente depuis dix ans dans le paysage militant local, s'intéresse autant au social qu'à l'environnement

Cela n'a guère fait la « une » des journaux, l'information ayant tout juste été mentionnée dans la presse locale. Lors de la venue des « premières dames » à Espelette (Pyrénées-Atlantiques), le dimanche 25 août, en marge du sommet du G7, une banderole est tombée d'un balcon, à quelques dizaines de mètres de l'impressionnant dispositif de sécurité qui enserrait Brigitte Macron, Melania Trump et les autres épouses de chefs d'Etat. Sur le tissu, tendu en face du magasin d'espadrilles Zango Arin, où les « First Ladies » allaient entrer, on pouvait lire « *Macron champion du climat* », le mot climat étant barré et remplacé par « *blabla* ». L'action menée par l'association Bizi a duré suffisamment longtemps pour que le cortège aperçoive la banderole provocatrice.

Au même moment, dans Bayonne, un millier de personnes défilaient, bravant alors l'interdiction de manifester dans l'important périmètre de sécurité qui entourait Biarritz, où se tenait le G7. Là encore Bizi et les associations ANV-COP21 (Action non violente-COP21) et Alternatiba étaient à l'origine de la démonstration. Aux cris de « *Alda sistema, ez klima* » (« changeons le système, pas le climat » en basque) et de « *Et un, et deux et trois degrés, c'est un crime contre l'humanité* », les manifestants exprimaient leur colère devant l'inaction des chefs d'Etat face à l'urgence climatique.

Complémentarité

L'organisation basque, au tee-shirt vert gazon frappé du signe « *bizi* » en blanc – ce qui veut dire « vivre » ou encore « alerte », « éveillé » –, avait, une nouvelle fois, montré sa capacité organisationnelle et sa volonté politique. Créée en juin 2009, à la veille de la COP (la Conférence des parties organisée par la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques) de Copenhague, Bizi vient de fêter ses 10 ans.

Ils étaient alors une douzaine de militants, réunis à Bayonne, dans les locaux de la Fondation Manu Robles-Arangiz, liée au syndicat

ouvrier basque ELA (Eusko Langileen Alkartasuna en basque ou « solidarité des ouvriers basques »), lui-même créé en 1911 et majoritaire au Pays basque espagnol (ou Pays basque sud). Dans les gènes de cette organisation, ainsi qu'aime le rappeler l'un des fondateurs de Bizi, Txetx Etxeverry, alors salarié d'ELA, on trouve autant la lutte contre l'injustice sociale que le combat sur le front climatique. Une complémentarité qui s'est depuis imposée, comme l'hiver 2018 et l'année 2019 le démontrèrent, avec certaines convergences des luttes des « gilets jaunes » et les importantes mobilisations pour le climat.

Et c'est probablement l'originalité de cette organisation qui, depuis dix ans, a porté sur les fonts baptismaux des associations implantées nationalement, comme Alternatiba ou ANV-COP21. Bizi a aussi été une formidable école de cadres, pour ceux qui aiment maintenant ces deux organisations, une formation alliant la pratique, radicale mais adoptant les méthodes de l'action non violente, et la politique, reprenant l'ensemble du corpus idéologique des altermondialistes.

Si ses cadres ont donc aidé à la naissance de militants chevronnés qui essaient à leur tour dans tout l'Hexagone, accordant une attention

soutenue aux jeunes et aux jeunes femmes en particulier, Bizi est restée résolument basque. Aujourd'hui, l'organisation revendique 670 adhérents ce qui, sur un bassin de 300 000 habitants, démontre une réelle implantation.

**Avec 670 adhérents
sur un bassin
de 300 000 habitants,
Bizi jouit d'une solide
implantation**

Au Pays basque nord (français), à Bayonne tout particulièrement, le réseau de sympathisants est important, offrant de multiples lieux, appartements de centre-ville ou maisons dans l'arrière-pays, d'où faire tomber une banderole, héberger des militants venus suivre une formation ou tout simplement passer une bonne soirée à boire une Eki, une des nombreuses bières locales.

Radicale, Bizi n'en critique pas moins les formes les plus violentes du militantisme, tout en se gardant de « condamner personne ». « *L'Etat aura largement le temps de retourner à son avantage les stratégies violentes. C'est jouer sur le terrain où il est le plus fort, le plus armé, à la fois militairement et en termes de capacité de manipulations et de criminalisation. Nous préférons jouer sur les terrains où nous pouvons être les plus fort-e-s par rapport à l'Etat* », peut-on lire dans le livre que vient d'éditer l'organisation pour ses 10 ans, *Beti Bizi! Climat d'urgence* (Bizi, 300 p., 10 euros).

En dix ans, l'organisation basque n'a pas fait que manifester, parfois plutôt sportivement, comme lors du siège, à Pau, en avril 2016, du centre où devait se tenir une conférence des grandes compagnies qui exploitent le pétrole en offshore. Elle est de toutes les luttes locales aux résonances internationales, comme le soutien actif aux migrants, l'adoption de la monnaie locale, l'eusko, la mise en place de voies cyclables dans les agglomérations basques, etc. Penser global, agir local, Bizi illustre bien le concept qui prévaut, aujourd'hui, dans l'orientation de nombreuses associations. ■

RÉMI BARROUX

Auto-partage au village

Dans une petite commune de l'Ain, des habitants se mobilisent pour faciliter les déplacements

JOURNANS (AIN) - envoyé spécial

Voilà un débat qui agite les tablées du dimanche, et dont on pourrait résumer les termes par ce propos : « Nous, à la campagne, on a besoin de la voiture. On ne peut pas faire autrement ». Et pourtant, patiemment, sans faire de bruit, quelques individus tentent de prouver, à leur échelle, qu'ils peuvent faire autrement, même à la campagne.

C'est le cas de Pierre Bertin, 61 ans, qui vit à Journans, un joli village de l'Ain, posé pile à l'endroit où la plaine de la Bresse cède la place aux contreforts du Jura. Cette localité de 355 habitants, située à 10 kilomètres au sud-est de Bourg-en-Bresse, n'est pas desservie par le réseau de bus urbain.

Solidarité

Fin 2016, rentrant de l'hôpital après un malaise, M. Bertin se sent bien dépourvu. Les médecins lui interdisent la conduite pendant six mois. « *Je voulais continuer mes activités* », raconte-t-il. Son voisin, Jacques Toulemonde, l'aide à réfléchir. « *Nous avons rassemblé une trentaine d'adresses mail de personnes vivant dans le village et leur avons demandé si elles accepteraient de me dépanner de temps en temps* », explique le villageois. La solidarité agit rapidement. Revigoré, Pierre baptise sa liste « Pierre qui roule ».

Si M. Bertin a depuis repris le volant, il n'a pas oublié les difficultés de ceux qui doivent s'en passer. Avec l'association Autosbus, il re-

cense, pour le village de Journans, les horaires et les arrêts des autocars régionaux, les chauffeurs de taxi, les distances parcourables à pied et à vélo, ainsi que les temps de trajet. Cet ensemble d'informations pratiques est regroupé sous le nom de « fiche de mobilité » et figure sur le site de la commune.

Basée sur des observations réelles, et non sur un agrégat de données numériques, cette « fiche » est bien plus précise que celles que pourraient concevoir les opérateurs de transports. « *C'est du bon sens, mais ça n'arrive pas tout seul* », observent les membres de l'association, qui ont pêché l'idée en Belgique. Tous les trimestres, une demi-douzaine d'adhérents actifs se retrouvent autour d'un apéro pour mettre à jour les renseignements. M. Bertin vante aussi les mérites de l'auto-stop, qu'il pratique aussi bien comme passager que comme conducteur.

Comme son voisin, M. Toulemonde est persuadé que les habitants de la campagne pourraient, avec un peu de volonté, moins dépendre de la voiture. Ils ont observé avec circonspection, l'hiver dernier, l'avènement des « gilets jaunes », qui ont fait de leur assujettissement au véhicule individuel un étendard. « *Les solutions existent* », commente le fondateur d'Autosbus, « *mais il n'est pas facile de mobiliser la population. Nous avons organisé des réunions publiques, placé des prospectus dans les boîtes aux lettres. Ça n'a rien donné. Les gens, il faut les prendre par la main* ». ■

OLIVIER RAZEMON

Il a laissé un héritage inestimable, faites comme lui.

LEGS, DONATIONS, ASSURANCES-VIE. PERPÉTUEZ AU-DELÀ DE VOTRE EXISTENCE LE COMBAT DE L'ABBÉ PIERRE.

Poursuivez son action auprès des plus pauvres en léguant tout ou une partie de votre patrimoine, en faisant une donation ou en souscrivant une assurance-vie en faveur de la Fondation Abbé Pierre, reconnue d'utilité publique. Recevez une brochure gratuite ou prenez rendez-vous en appelant au 01 55 56 37 27.

Plus d'informations sur fondation-abbe-pierre.fr/legs

fondation-abbe-pierre.fr/legs
Aidez-nous à agir !

